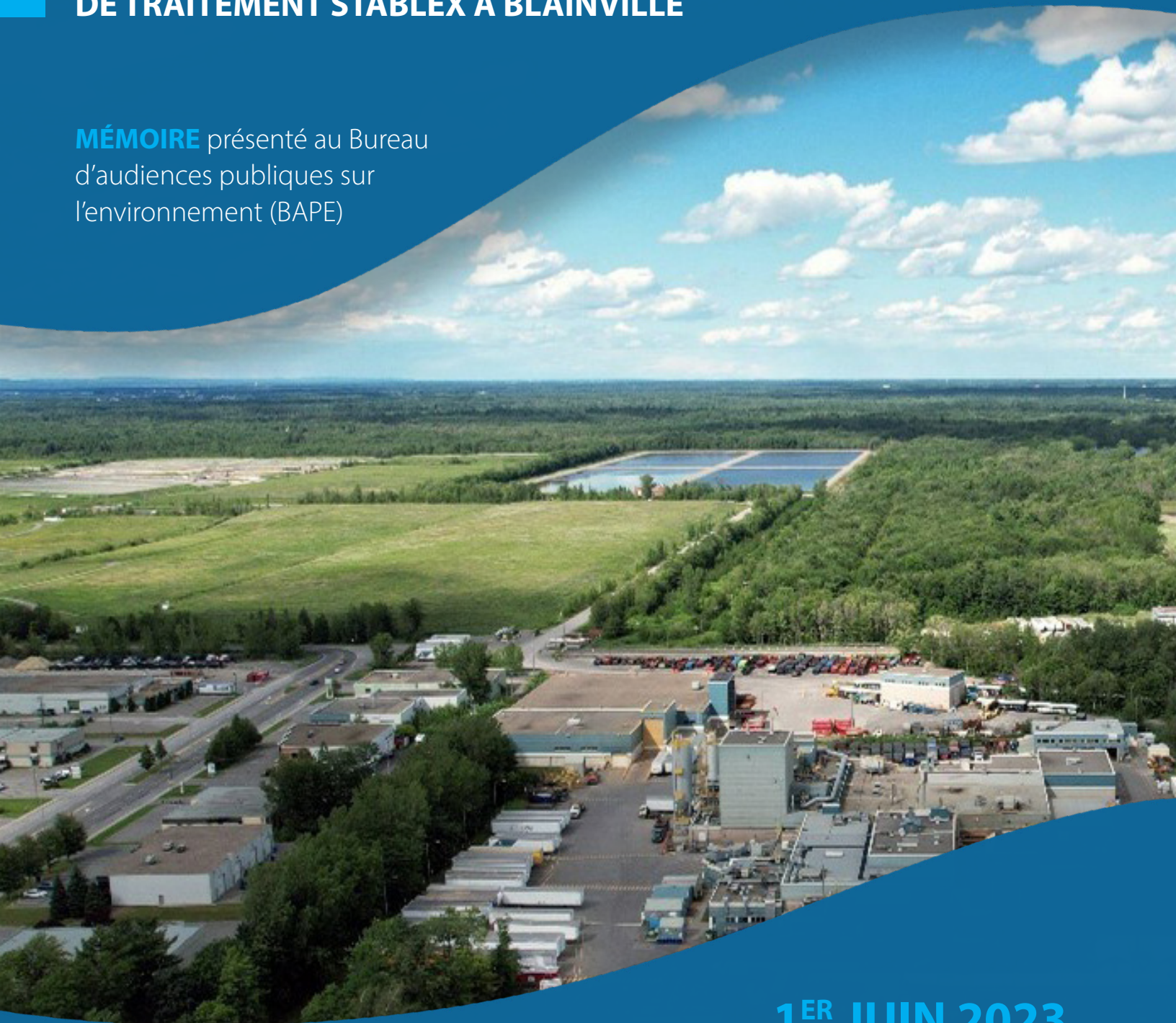


PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO 6 AU CENTRE DE TRAITEMENT STABLEX À BLAINVILLE

MÉMOIRE présenté au Bureau
d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)



1^{ER} JUIN 2023

PRÉSENTATION D'EAU SECOURS

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits de la population.

Les objectifs d'Eau Secours

1	Protéger l'environnement, les écosystèmes aquatiques et l'eau dans l'intérêt du public en offrant une expertise et des avis aux autorités gouvernementales ainsi qu'aux citoyen-ne-s, organismes, institutions, commerces et entreprises.
2	Promouvoir l'éducation du public en matière de protection de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et de l'eau en offrant des conférences et des ateliers, en animant des kiosques de sensibilisation dans les lieux publics, en produisant et en publiant de l'information ainsi qu'en offrant à la jeunesse des ateliers éducatifs.
3	Mener des études et des recherches portant sur la protection de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et de l'eau; rendre publics les résultats de ces recherches.

Eau Secours regroupe des membres individuels et des membres collectifs représentant une constellation de milieux, notamment des groupes citoyens, environnementaux, religieux, sociaux et communautaires, ainsi que des syndicats et des associations étudiantes.

La mission d'Eau Secours se décline en quatre axes d'intervention

1	Former, informer et sensibiliser les citoyen-ne-s aux enjeux de l'eau dans une perspective d'éducation populaire autonome.
2	Promouvoir une protection adéquate et une gestion responsable de l'eau par une analyse politique non partisane.
3	Mobiliser les citoyen-ne-s à s'engager pour la cause de l'eau.
4	Représenter et défendre les intérêts des citoyen-ne-s sur les enjeux de l'eau auprès des élu-e-s et des instances publiques.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION D'EAU SECOURS.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
1. DESCRIPTION DU PROJET ET DE L'INITIATEUR	4
Présentation de l'initiateur du projet.....	4
Nature du projet.....	4
2. GÉOLOGIE DU SECTEUR DU SITE À L'ÉTUDE.....	5
2.1 Bassin versant.....	5
2.2 Milieux humides	8
3. ENJEUX EN LIEN AVEC LE PROJET À L'ÉTUDE	10
3.1 Préservation du complexe des milieux humides.....	10
3.2 Contamination des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines	11
3.3 Aménagement du territoire	12
3.4 Location ou achat du terrain	13
3.5 Incohérence avec d'autres initiatives publiques	14
4. RECOMMANDATIONS.....	16
CONCLUSION	17
RÉFÉRENCES	18

1. DESCRIPTION DU PROJET ET DE L'INITIATEUR

Présentation de l'initiateur du projet

Stablex Canada Inc. est une société de US Ecology depuis 2010. Cette dernière est située dans l'Idaho aux États-Unis et est en fonction depuis 1952, elle compte environ 3 000 employés. L'industrie exploite plusieurs sites spécialisés dans le traitement, la disposition et le recyclage de matières dangereuses résiduelles (MDR) et de matières non dangereuses. Neuf centres de traitement, comprenant des sites d'enfouissement et une trentaine de centres de transfert et de recyclage sont en fonction. (Englobe, 2020)

Nature du projet

Le projet consiste à l'aménagement de la cellule 6 à proximité du site déjà exploité par Stablex situé dans la ville de Blainville dans la MRC de Thérèse-de-Blainville. Stablex désire étendre ses activités à Blainville près d'où les autres installations sont déjà érigées et en fonction. Il s'agit du seul centre de traitement des matières dangereuses résiduelles (MDR) au Québec offrant un procédé de stabilisation-solidification, un traitement chimique et physique des matières dangereuses et de sols contaminés. L'industrie toujours en croissance dessert une clientèle variée à l'échelle provinciale. À ce jour, elle emploie 180 travailleurs provenant de diverses disciplines. Pour accroître ses actifs et offrir ses services à une plus vaste clientèle, elle considère qu'elle doit aménager une nouvelle cellule d'entreposage dans le but de prendre de l'expansion en Amérique du Nord et afin d'avoir la possibilité de recevoir des matières dangereuses notamment de l'Ontario et des États-Unis. Selon Stablex, les données prévisionnelles prévoient l'atteinte d'une capacité d'entreposage de 9 Mm³ en 2040, ce qui, à ses yeux, justifie également cette volonté de réaménager la cellule 6 qui prolongerait la période d'activité de l'entreprise. (Englobe, 2020)



(Englobe, 2020)

2. GÉOLOGIE DU SECTEUR DU SITE À L'ÉTUDE

Le secteur à l'étude est situé dans la province géologique de la Plate-Forme du St-Laurent, du groupe de Chazy de l'Ordovicien moyen, dont repose la région physiographique des Basses-Terres du Saint-Laurent. Constitué de roches sédimentaires, le socle rocheux est composé de calcaire au niveau du site visé par l'étude. L'unité géologique de la Plate-Forme se compose de dépôts marins, d'argile, de silt et de sédiments deltaïques : sable et graviers issus de la mer de Champlain et remaniés par ses eaux. On retrouve également, dans cette zone, l'esker de Sainte-Thérèse, vestige de la dernière glaciation, qui traverse le bassin versant de la rivière aux Chiens. L'esker est de forme allongée et s'est formé par la fonte d'un glacier. Il est composé de matériaux perméables de sable et de graviers. (MELCCFP, 2023b; Université Laval (n.d.); MERN, 2014; COBAMIL, 2011b)

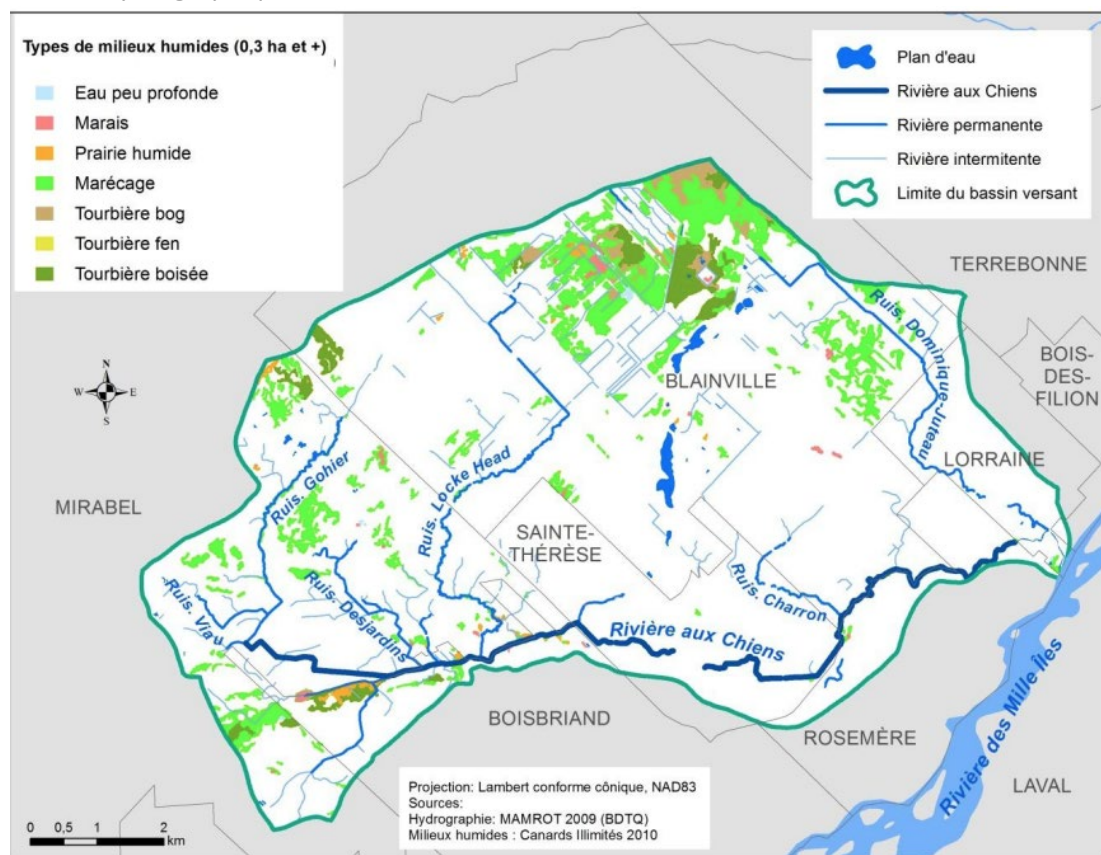
2.1 Bassin versant

a. Rivière aux Chiens

Située dans la MRC Thérèse-de-Blainville, la superficie du bassin versant de la rivière aux Chiens est de 79 km² et représente 7% du territoire couvert par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (Cobamil) totalisant 1062 km². (COBAMIL, 2011a) On retrouve 7 municipalités sur le territoire du bassin versant : Mirabel, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère, Blainville, Lorraine et Bois-des-Filion. Blainville est la ville ayant la plus grande

superficie totalisant 4191 km² (JFSA, 2020). D'une longueur de 15 km, la rivière aux Chiens, dont l'embouchure est la rivière des Mille-Îles, compte parmi ses tributaires permanent les ruisseaux Gohier, Desjardins, Labelle, Locke Head, Charron et Dominique-Juteau (COBAMIL, 2011a). L'écoulement se fait d'ouest en est et sa source avoisine les limites de la ville de Mirabel. De plus, le bassin versant compte plusieurs cours d'eau intermittents (COBAMIL, 2011a). On observe également, dans le secteur nord du territoire, une portion réservée au complexe de la Tourbière de Blainville qui est partagée avec le bassin versant de la rivière Mascouche. Ici et là, sur le territoire, on observe d'autres milieux humides, mais l'essentiel se concentre dans l'ouest du bassin. Les milieux humides couvrent ainsi plus de 6 % de ce territoire. Les dépôts meubles situés dans la portion nord du bassin versant sont composés de sables, alors que les loam, argiles et sols organiques sont plus représentatifs de la vallée de la rivière aux Chiens. L'esker sableux et graveleux de Sainte-Thérèse est un chemin préférentiel pour l'écoulement des eaux souterraines. La rivière sinueuse transporte une importante quantité de sédiments. Outre la rivière principale, on observe plusieurs cours d'eau linéarisés dans les secteurs urbains et agricoles et certaines portions des cours d'eau ont été canalisés et enfouies sous terre. Finalement, ce bassin versant est le plus urbanisé du territoire du COBAMIL. (COBAMIL, 2011a)

Réseau hydrographique et milieux humides de la Rivière aux Chiens



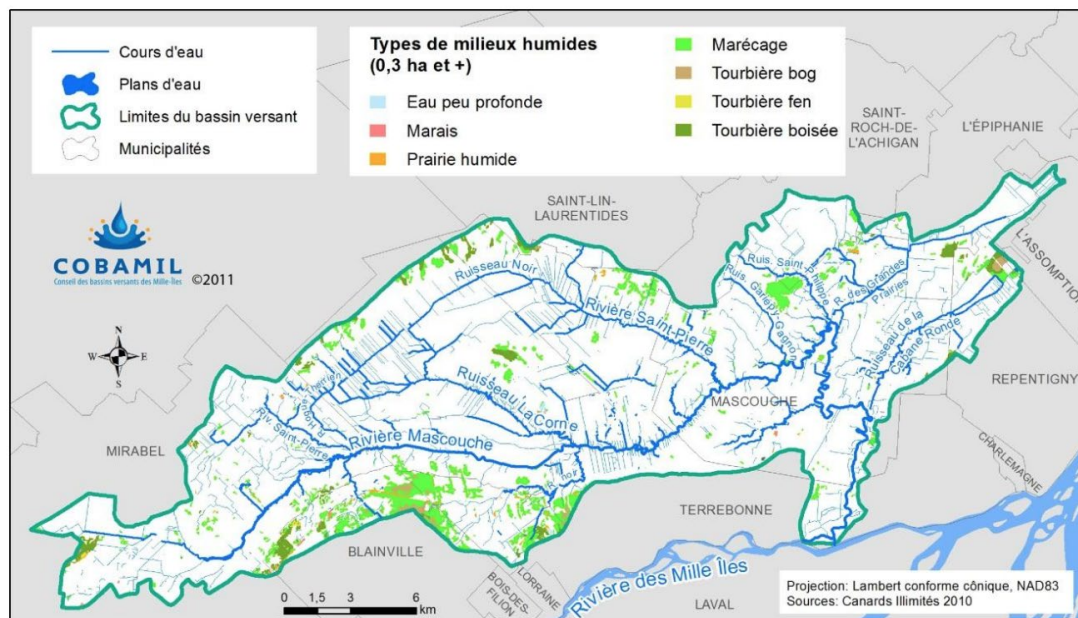
(COBAMIL, 2011a)

b. Bassin versant de la Rivière Mascouche

Le bassin versant a une superficie de 411 km², soit 40% du territoire de 1062 km² couvert par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL). Ce bassin versant, localisé dans la MRC Thérèse-de-Blainville, est le plus grand de tout le territoire du COBAMIL. Le bassin versant traverse quatre municipalités, soit Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne et Mascouche, mais il touche en périphérie dix autres municipalités, notamment : Blainville, Saint-Roch-de-l'Achigan, la paroisse de L'Épiphanie, Repentigny, Saint-Lin-Laurentides et L'Assomption. Ce bassin versant s'inscrit dans le territoire couvert par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), sauf au niveau de la paroisse de L'Épiphanie et des municipalités de Saint-Lin-Laurentides et de Saint-Roch-de-L'Achigan. (COBAMIL, 2011b)

La rivière méandreuse Mascouche, longue de 58 km, prend sa source à Mirabel et son embouchure se situe à Terrebonne dans la rivière des Mille Îles. Ses tributaires sont la rivière Saint-Pierre et les ruisseaux Noir, de la Cabane Ronde, Saint-Philippe, Gariépy, La Corne, Payette, Lacasse et Gagnon. La rivière Mascouche repose sur une importante quantité de sédiments qui sont également transportés par la circulation fluviale. Malheureusement, sur le territoire de ce bassin versant plusieurs cours d'eau ont été redressés dans le passé aux fins des activités agricoles dans le but de faciliter le drainage des terres. Cette pratique a favorisé la multiplication des fossés et cours d'eau. On en comprend donc qu'il s'agit d'un bassin versant déjà fort affecté par l'activité humaine. Concernant les sols, les dépôts de surface sont majoritairement composés de sable et d'argile. À l'intérieur du bassin versant, on retrouve la partie nord du complexe de la tourbière de Blainville, qui couvre une superficie totale de 838 hectares. (COBAMIL, 2011b)

Réseau hydrographique et milieux humides de la Rivière Mascouche



(COBAMIL, 2011b)

2.2 Milieux humides

a. Description et présence

Ce que l'on qualifie de milieux humides, ce sont les tourbières ombrotrophes, boisées ou minérotrophes, les marais, les marécages, les prairies humides et les étangs. Les milieux humides sont présents un peu partout sur le territoire de la province, mais ne couvrent néanmoins qu'une superficie de 189 593 km² (18 millions d'hectares), soit 12,5 % du territoire québécois. Ils se concentrent par ailleurs au sud du 52^e parallèle, où 118 713 km² (7,8%) de milieux humides sont présents. Enfin, 85% de tous les milieux humides sont des tourbières. (Pellerin et Poulin, 2013 et MLCCFP, 2023b) Depuis plus d'une centaine d'années, ce n'est pas moins de 70% des milieux humides qui ont été détruits au Canada (COBALI, n.d., Laplante, 2021). Au Québec, 15 313 km² de milieux humides sont protégés, soit 8%. Cela représente environ 11% de la superficie totale des aires protégées de la province. (Pellerin et Poulin, 2013). Entre 1990 et 2011, 19% des milieux humides des Basses-Terres du Saint-Laurent ont été perturbés (Laplante, 2021). Un minimum de 3733 km² de tourbières ont donc été perturbées à l'échelle provinciale. Ce nombre ne tient cependant pas compte des superficies perturbées et perdues en raison d'activités minières - il s'agit donc d'une sous-estimation du total réel. Dans la MRC de Thérèse de Blainville, 4,45 km² de milieux humides ont été perturbés. Cela correspond à 19,5% des 22,89 km² totaux observables dans cette MRC. (Pellerin et Poulin, 2013). Plusieurs activités sont en cause, soit celles à vocation industrielle, urbaines et agricoles, mais également l'exploitation de la tourbe, les activités minières et la production d'hydroélectricité, pour ne nommer que celles-ci.

Pourtant, les milieux humides rendent d'inestimables services écologiques à l'humanité et contribuent grandement à la lutte contre les changements climatiques sans même que l'humain n'ait à y investir quelque énergie que ce soit. Leur végétation purifie les eaux y circulant, ils filtrent les contaminants, favorisent la rétention des eaux lors d'inondations, agissent comme un réservoir d'eau au moment des sécheresses et contribuent à la recharge des nappes phréatiques. En plus de tout cela, ils constituent autant de lieux diversifiés pour la faune et la flore. (MECCFP, 2023a) Par ailleurs, les milieux humides sont d'importants réservoirs de carbone et contribuent, de ce fait, à limiter l'ampleur des changements climatiques (ICI RDI, novembre 2022). À titre d'exemple, les tourbières couvrent 3% de la masse terrestre mondiale. Or, un mètre carré (1 m²) de tourbière a la capacité d'emmagasiner cinq fois plus de carbone qu'un mètre carré de forêt, du fait de sa capacité à retenir le carbone sur plusieurs millénaires. Cela permet donc à ces tourbières de retenir 30% du carbone total du sol, soit davantage que les forêts. Notons par ailleurs que le quart des ressources mondiales de ce type de milieux se situe au Canada, ce qui nous confère une responsabilité collective non seulement de valoriser, mais surtout de protéger ce type d'écosystème d'une relative rareté et d'une importance inestimable dans l'équilibre du climat de la planète. Mentionnons également que les tourbières ont des taux de croissances extrêmement lents, à raison d'un millimètre de hauteur par année. Il en faut donc près de 4000 ans pour que se forme une tourbière d'une hauteur de 4 mètres (ICI RDI, 2022; ICI Saskatchewan, 2023). Loin de respecter cette merveille de la nature, nos sociétés

ont cependant plutôt le réflexe de considérer ces milieux comme des freins à l'érection de ses condos et autoroutes. Ainsi, ce sont malheureusement bien souvent 4000 ans de croissance lente et patiente, 4000 ans de stockage de carbone, 4000 ans de filtration d'eau et d'offre d'habitats à une faune florissante, que nous voyons s'envoler en quelques heures, d'un petit coup de bulldozer. Il importe donc, dès aujourd'hui, de revoir notre rapport à ces milieux qui font infiniment plus qu'attirer les moustiques et mouiller nos chaussettes. Rappelons par ailleurs, et en dépit du discours de certains, que la restauration ne règle que partiellement les dommages causés aux tourbières, en ce qu'elle met bien souvent plusieurs années à être efficace pour le stockage du carbone, pour ne nommer que ce service écologique affecté par une éventuelle destruction humaine (ICI RDI, 2022; ICI Saskatchewan, 2023).

b. Complexe de milieux humides sur le site à l'étude

Le complexe de milieux humides présents au site à l'étude de la cellule 6 projetée est la tourbière de Blainville. Il est le deuxième plus grand complexe de milieux humides de tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il comprend environ 130 milieux humides différents et couvre une superficie de 838 ha. (Cobamil, 2011) Selon le groupe Canards Illimités, le complexe est composé de marécages, de tourbières ombrotrophes, de tourbières boisées et de prairies humides (Canard Illimités Canada, 2023). De plus, l'étude d'impact sur l'environnement (Volume 1) et l'étude traitant de l'évaluation d'approches pour déterminer la connectivité entre les milieux humides et l'eau souterraine révèlent la possibilité de la présence de tourbières minérotrophes (Englobe, 2020; Laplante, 2021). D'après l'étude environnementale de site (ÉES) de type phase II réalisée par Englobe en 2016, de l'eau souterraine est présente dans les trois premiers mètres de l'unité stratigraphique des sols sableux perméables. Selon la base de données SIH (MELCCFP, 2023c), les secteurs résidentiel et industriel observent une première unité stratigraphique sableuse, mais aucune donnée n'est disponible pour le secteur du complexe de la tourbière. Selon l'étude de détermination de la connectivité (Laplante, 2021), l'apport en eau souterraine d'un milieu humide peut être déterminé par l'évaluation de la végétation indicatrice combinée à la détermination des solides totaux dissous (STD). Cela permet de déterminer si la tourbière est de type ombrotrophe ou minérotrophe. Les espèces indicatrices d'une connexion entre l'eau souterraine et le milieu humide sont, dans le cas du complexe de la tourbière de Blainville : *Carex sp.* (si le *Carex sp.* est *limosa* et/ou *oligosperma*), *Sphagnum capillifolium*, *Larix laricina* (mélèze laricin), *Eriophorum angustifolium* (Linaigrette à feuilles étroites) ou *Eriophorum sp.*. Ainsi la présence de ces espèces végétales indique la connexion confirmée ou possible si les solides totaux dissous (STD) sont évalués. Il n'est pas impossible qu'une ou plusieurs tourbières soient ombrotrophes en l'absence de ces espèces végétales indicatrices et sans que les STD soient évalués, mais également que d'autres tourbières sur le site soient minérotrophes si l'une des deux méthodes est vérifiées. (Laplante, 2021)

c. Tourbières ombrotrophes et minérotrophes

Les milieux humides vivent et se distinguent en fonction du type d'apport en eau. Ainsi, les milieux humides ombrotrophes ne sont pas en contact avec l'eau souterraine, mais plutôt avec les eaux issues des précipitations, d'où le pH plus acide de leurs eaux. À l'inverse, les milieux humides minérotrophes sont connectés aux eaux souterraines (Laplante, 2021) et reçoivent également les eaux de précipitations et du ruissellement à la surface des sols. Le pH y est donc moins acide que dans les milieux ombrotrophes. Également pour qualifier ce type de milieu de *tourbière*, l'accumulation de la matière organique doit y être plus élevée que 30 cm selon Canards Illimités Canada (Canada, 2023).

3. ENJEUX EN LIEN AVEC LE PROJET À L'ÉTUDE

3.1 Préservation du complexe des milieux humides

Depuis fort longtemps, les milieux humides sont victimes de perturbation, voire d'une élimination partielle ou totale de leur superficie en fonction du projet envisagé par les initiateurs. Ainsi, le complexe de la tourbière adjacent aux cellules de Stablex sera incontestablement perturbé et une partie sera condamnée afin d'y enfouir des matières dangereuses. Les milieux naturels sont très fragiles et sensibles aux perturbations provenant de multiples secteurs d'activités identifiés précédemment. De plus, entre la cellule numéro 6 et le complexe, aucune zone tampon n'est envisagée dans le projet proposé. Autrement, aucune protection additionnelle - et par ailleurs nécessaire - n'est prévue à l'égard de ces milieux. Tel que démontré plus haut dans le présent mémoire, la protection des milieux humides est primordiale. Ce complexe, en particulier, est d'une importance capitale pour les fonctions hydrologiques et hydrogéologiques dont il s'acquitte pour l'équilibre local des écosystèmes voisins au site, mais aussi pour le bien commun et pour sa contribution à la lutte aux changements climatiques. Malheureusement, dans l'imaginaire populaire, la valeur des milieux humides demeure souvent perçue comme moindre qu'une bonne vieille coulée de béton visant le développement de secteurs urbanisés ou industriels. S'alignant avec cette conception des écosystèmes, la compagnie Stablex ne croit visiblement pas aux services rendus par les milieux humides et semble plutôt présumer que le projet initié et l'entreposage de matières dangereuses répondent aux principes du développement durable. Stablex stipule en effet que la technologie employée offre une solide protection de l'environnement :

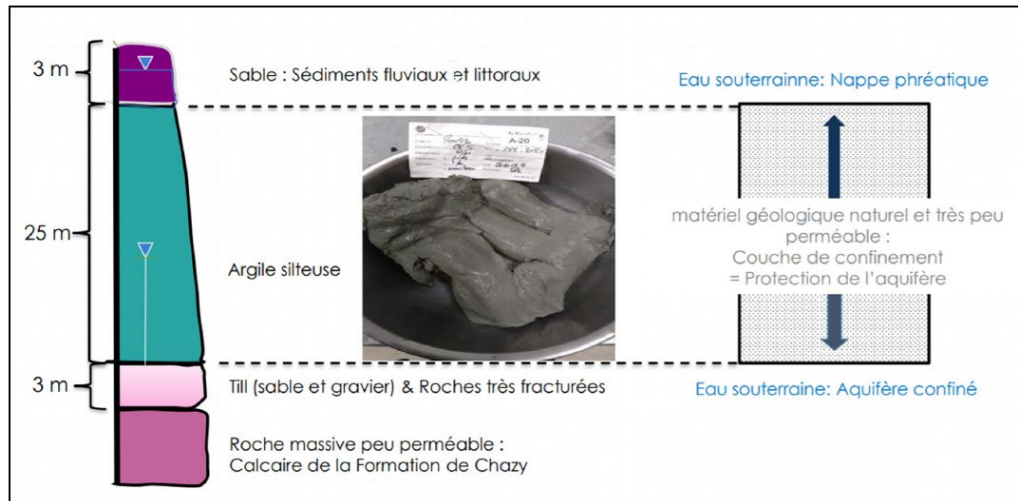
“Le traitement chimique et physique des matières admissibles offre une sécurité additionnelle à l'entreposage et constitue ainsi un atout environnemental non négligeable puisqu'il limite les risques de contamination du milieu naturel.”
(Englobe, 2020)

Rappelons cependant que, quels que soient le traitement ou la technologie envisagés par la compagnie, rien n'exemptera les milieux humides de leur destruction ou de leur perturbation, si ce n'est une remise en question de l'emplacement et des méthodes de réalisation retenus pour ce projet. La technologie S/S n'exempte pas la compagnie des risques encourus concernant l'entreposage de matières dangereuses dans une zone qu'il faut plutôt impérativement protéger. S'agissant de rappeler que le risque *zéro* n'existe jamais, dès lors qu'un projet est réalisé, la

limitation des risques n'exclut donc aucunement l'éventualité que de tels événements de contamination surviennent et ces affirmations de la compagnie ou de sa firme de consultants ne nous rassurent tout simplement pas et ne devraient rassurer personne lisant ces lignes.

3.2 Contamination des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines

Bien qu'on retrouve une strate argileuse dans la stratigraphie locale, une strate sableuse sus-jacente est présente sur environ 3 mètres, ainsi que des sédiments fluviaux et littoraux. Des remblais sont également présents par endroit selon l'aménagement du secteur. Sous cette unité, on note une unité argileuse de 20 à 30 mètres d'épaisseur qui enclave un aquitard (aquifère confiné) entre cette unité et le socle rocheux qui, lui, est recouvert de Till. La nappe d'eau souterraine est donc captive à cet endroit, mais les sols plus poreux (sables, remblais) sous-tendent une possibilité, tant pour l'eau que pour d'éventuels contaminants, de migrer graduellement vers cette nappe captive.



Englobe (2020)

Ainsi, advenant le cas où survient un accident environnemental tel qu'un déversement de matières dangereuses lors du transport ou qu'un écoulement de lixiviat en raison d'une déchirure de la membrane protectrice dans la cellule 6, une contamination des sols et des eaux souterraines et de surface surviendrait vraisemblablement. En effet, la contamination des sols par des métaux lourds contenus dans les monolithes pourrait survenir en raison d'une dissolution de leurs matériaux. Cela peut se produire dès lors qu'il y a un manque de stabilisation, un manque de solidification ou une trop longue altération météorique des matériaux. Les contaminants ainsi générés emprunteraient, dans un tel scénario, des chemins préférentiels, soient les eaux souterraines, pour ensuite rejoindre les milieux humides et les eaux de surface. En effet, les sols se trouvant là où se situe la nappe phréatique sont perméables. On y observe donc une conductivité hydraulique suffisante pour permettre une migration des contaminants des nappes souterraines vers les nappes de surface et vice-versa.

La protection des eaux souterraines est essentielle au maintien de l'intégrité des milieux naturels. Elles alimentent en effet les milieux humides par les connexions établies entre les divers milieux. Elles contribuent de ce fait à préserver la qualité des eaux de surface, mais également à préserver l'eau de puits autonomes existants dans les bassins versants. Par *puits autonomes*, nous référons, par exemple, aux trois ayant été érigés dans le bassin versant de la rivière aux Chiens à des fins récréatives pour le parc du Domaine Vert, le club de golf Glendae et le Hillsdale Golf and Country Club (COBAMIL, 2011a). Qu'advient-il de la qualité des eaux de ces puits et de la santé des citoyens si l'eau souterraine est contaminée ? La même problématique survient également pour les puits privés de citoyens dans les zones plus agricoles et servant à la consommation humaine et animale.

Les eaux de surface, tels les lacs et cours d'eau en aval courent également le risque d'être affectés par cette contamination éventuelle. Il en va de même pour les sites où sont situées les prises d'eau pour la production de l'eau potable, dans la rivière des Milles-Îles et qui alimentent quatre villes, soit Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand et Mirabel (secteurs Saint-Janvier et Domaine-Vert Nord et Sud) (Ville de Sainte-Thérèse, 2023). Cette eau alimente 120 000 personnes réparties entre ces quatre municipalités (Ville de Sainte-Thérèse, 2023), mais l'eau des Milles-Îles alimente aussi 320 000 personnes des autres municipalités sur le territoire du COBAMIL (COBAMIL, n.d.). L'eau des cours d'eau des deux bassins versants affectés par le projet est déjà de mauvaise qualité pour de multiples raisons et l'objectif actuel, pour les populations desservies par ces sources d'eau, est d'améliorer cet aspect, non pas d'empirer cette situation à court, moyen ou à long terme. C'est non seulement important au regard du bien-être commun, de la santé de tout un chacun et de la sauvegarde de l'environnement, de la faune et de la flore, mais c'est également la voie la plus sensée au regard d'enjeux économiques. Il serait en effet plus que judicieux de s'assurer que nous ne nous apprêtons pas à engager des coûts d'opération supplémentaires et facilement évitables pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

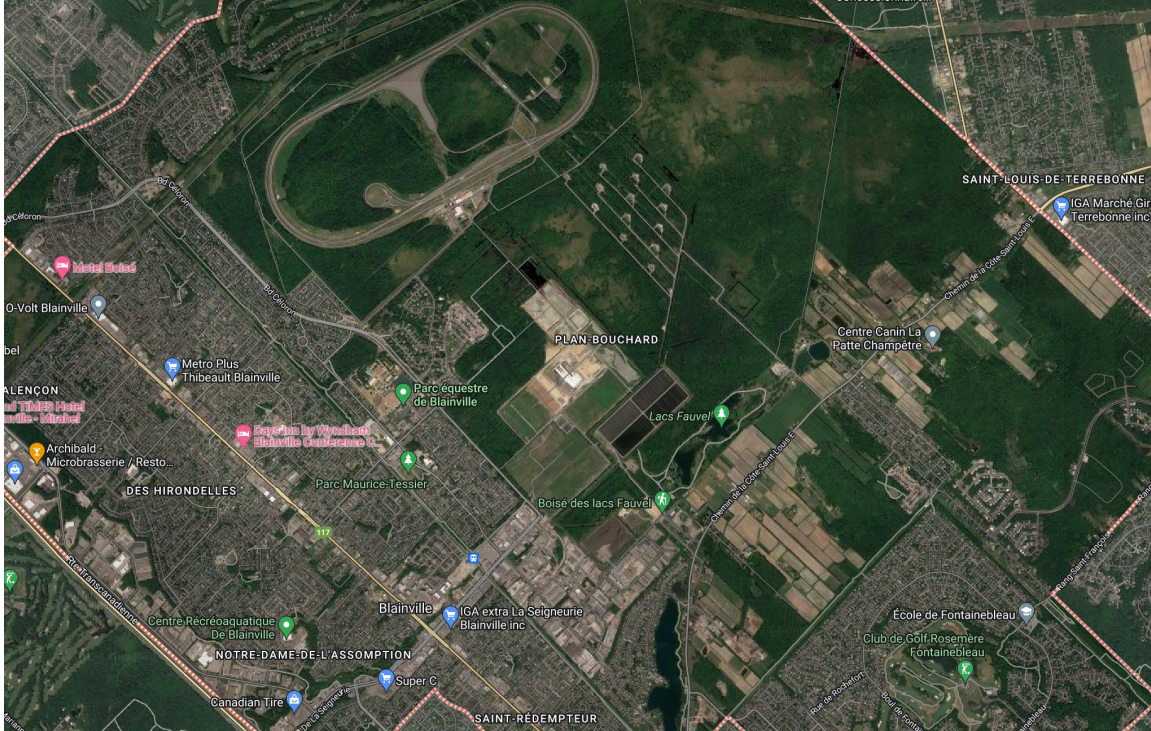
3.3 Aménagement du territoire

Les activités de Stablex sont situées à une distance minimale de 1,1 km des quartiers résidentiels, du boisé du parc équestre, des parcs sportifs, des pistes cyclables, du complexe de milieux humides et hydriques, etc. (Englobe, 2020). L'expansion urbaine et le développement industriel accentuent sans cesse la pression sur le complexe des milieux humides, les sols et les eaux souterraines et de surface. (Canards Illimités Canada, 2007) Depuis des décennies, les autorités ne tiennent pas compte des spécificités des milieux naturels, de la faune et la flore et, bien évidemment, des citoyens dans l'aménagement de leur ville. Évidemment, ce manque de considération des milieux naturels et des populations qui les habitent s'entretient au profit du développement industriel. La ville de Blainville est d'accord avec un tel réaménagement, car cela a une plus grande valeur monétaire que la santé des citoyens, des milieux humides et la qualité des eaux, mais il ne s'agit encore que d'un énième projet dont le gouvernail n'est constitué que de considérations purement économiques. Où donc ce vaisseau idéologique du développement profitable à tout prix nous mènera-t-il avant que la province ne réalise vers quels récifs nous fonçons ?

À l'ère des enjeux climatiques et de la prise de conscience des efforts à apporter pour préserver l'intégrité de la planète, il est inconcevable d'accepter la réalisation d'un tel projet au profit de

l'industrie qui, elle, vise accepter des matières dangereuses et sols contaminés de l'Ontario et des États-Unis au détriment de citoyens et de milieux naturels. L'aménagement doit être pensé pour la valorisation des milieux de vie et des milieux naturels.

Secteur du site Stablex



Google Maps – 2023

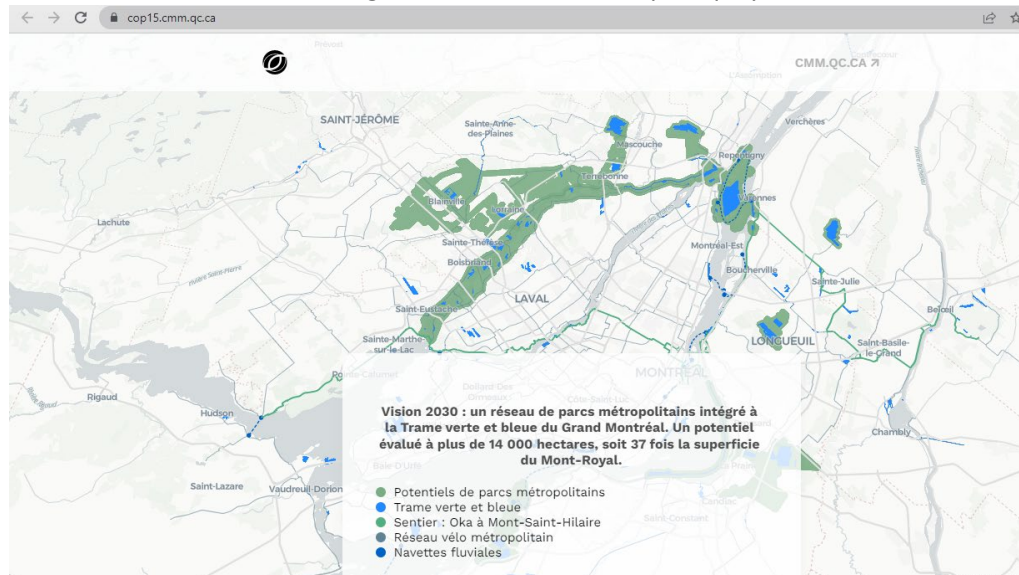
3.4 Location ou achat du terrain

La première contrainte à la réalisation du projet consiste en l'acquisition du terrain auprès de la Ville de Blainville. Des discussions préliminaires à cet effet ont été entamées dès 2015 pour s'assurer que la cellule 6 pourrait y être réaménagée. Une entente entre les deux parties est survenue en mars 2020, dans laquelle est stipulée que Stablex deviendra propriétaire dès l'obtention des autorisations d'exploitation de la cellule 6. (Englobe, 2020) Pour l'instant, le site est une location assumée par Stablex. Ainsi, un suivi devra être effectué pour vérifier que la vente a bel et bien été réalisée afin que Stablex soit l'unique responsable des coûts futurs et des travaux de réhabilitation et afin de s'assurer que cette responsabilité financière n'incombe pas aux citoyens et citoyennes de la province, ni aux générations futures, comme cela s'est vu dans d'autres secteurs industriels du Québec.

3.5 Incohérence avec d'autres initiatives publiques

En acceptant ce projet, de même que l'altération des milieux naturels, les risques de contamination et l'utilisation du territoire qui en découleront, nous irons à l'encontre des objectifs de conservation adoptés par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et inscrits dans les **Plan métropolitain d'aménagement et de développement** et **projet Vision 2030**, tout en limitant le développement du Boisé Bouchard, un milieu naturel et récréatif, propriété de la ville de Blainville.

- a. La CMM a fait preuve de courage politique au printemps dernier en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI-2022-96) sur le territoire du Grand Montréal dans le but d'atteindre les cibles de 30% de conservation et de 30% de restauration pour 2030, tel que définies lors la COP15 tenue à Montréal en décembre dernier. Chaque municipalité de la CMM est tenue de faire sa part pour l'atteinte de ces cibles et il s'avère qu'environ la moitié de la superficie de la 6e cellule projetée est incluse dans le règlement de contrôle intérimaire. Il s'agit ici de réitérer l'importance capitale de protéger les milieux naturels d'intérêt métropolitain dont l'écosystème, que Stablex entend détruire pour construire la nouvelle cellule, fait partie. Chaque hectare de milieu naturel détruit affecte considérablement l'atteinte des cibles de protection de 30% du territoire du Grand Montréal.
- b. De plus, le site visé par Stablex est en plein cœur du projet Vision 2030 et de la Trame Verte et Bleue du Grand Montréal, qui se veut un outil de préservation et de mise en valeur de notre richesse collective (CMM, 2019). Est-ce souhaitable et cohérent d'y insérer un site de déchets dangereux avec tous les risques qui y sont rattachés ?



- c. Des sommes importantes de 180 millions viennent tout juste d'être annoncées par le Gouvernement du Québec pour la création du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, en concertation de 10 municipalités, qui comprendra 42 km de berges protégées le long de

la Rivière des Mille Îles. Le site de Stablex est à moins de 6 km de ce projet et en amont du réseau hydrographique (Parc des Mille-Îles, 2023). Un des trois volets de la mission de cet organisme est :

“Protection et conservation des milieux naturels, notamment comme protecteur des milieux naturels, prioritairement ceux de la rivière des Mille Îles et de ses affluents, conservateur des ressources collectives et éducateur de la communauté quant à la protection et la conservation”

Il nous apparaît clair, en fonction des informations présentées dans la description des bassins versants plus haut dans le présent mémoire, que le site de la cellule 6 se situe en amont du parc de la Rivière-des-Mille-Îles et que nous devrions donc nous soucier de ses impacts sur cette nouvelle initiative de conservation.

- d. L'établissement de la cellule 6 empêcherait de façon irréversible toute possibilité d'augmenter les aménagements en lien avec l'actuel parcours du Boisé Bouchard et limiterait également les avantages écosystémiques de la présence de ce milieu naturel en zone urbaine. Ce lieu est ainsi défini par la Ville de Blainville :

“Le circuit de 3,25 km, aménagé en partie sur des passerelles au sein d'un riche milieu naturel, permet d'en apprendre davantage sur l'histoire de ce site qui fut à l'origine de la création de Blainville. Ce boisé, d'une superficie de près de 40 hectares et en grande partie marécageux, présente une flore et une faune diversifiées ainsi que des vestiges de ce qui fut, durant la Seconde Guerre mondiale, une usine de remplissage de munitions.

Afin de protéger cet espace naturel et ses utilisateurs, voici quelques règles à respecter :

Il est **PERMIS**, uniquement dans les sentiers, de :

- Circuler à pied
- Pratiquer la raquette
- Pratiquer le ski de fond
- Promener son chien, mais il doit être en laisse et ses excréments doivent être ramassés par le propriétaire du chien

Il est **INTERDIT** en tout temps de :

- Circuler avec un véhicule tout-terrain (quatre roues et motocross)
- Cueillir les végétaux ou endommager les arbres ou les arbustes
- Faire un feu
- Jeter des déchets
- Circuler à motoneige”

Alors que les quartiers résidentiels se développent tout autour du site, ne serait-il pas plus souhaitable pour la communauté de bonifier ce type d'activité plutôt que le projet de Stablex ?

4. RECOMMANDATIONS

1. Afin de sauvegarder les milieux humides, et parce que depuis un siècle, 70% de ces milieux ont été détruits, il est impératif de ne pas permettre l'aménagement de la cellule. Il convient en effet de limiter, au Québec, l'importation de matières dangereuses issues d'autres provinces canadiennes et des États-Unis. Le Québec n'est pas une poubelle !
2. Il est nécessaire de préserver les milieux humides en empêchant la destruction en tout ou en partie du complexe. Les milieux humides filtrent et purifient les eaux de surface, ils constituent un réservoir d'eau pour contrer les sécheresses, ils réapprovisionnent la nappe phréatique lorsque le niveau d'eau souterraine diminue, ils aident à prévenir l'érosion et les inondations et ils constituent une halte migratoire importante pour la sauvagine, en plus d'être, entre autres, un important habitat de reproduction (Canards Illimités Canada, 2007). Ils sont incontestablement un lieu de vie pour la faune et la flore riche de sa biodiversité et rendent un fier service à la planète en freinant le réchauffement climatique, du fait de leur capacité à emmagasiner d'immenses quantités de carbone.
3. Il faut impérativement préserver les eaux souterraines de potentiels déversements de matières dangereuses et de lixiviat qui pourraient survenir sur le site. De telles catastrophes environnementales risquent en effet d'affecter considérablement les milieux naturels, les eaux de surface et, par ricochet, les eaux potables des puits privés en plus de celles qui subiront un traitement. La rivière Milles-Îles et ses tributaires des deux bassins versants sont significatifs pour la région et la préservation de leur qualité doit être une considération prioritaire pour les décideurs.
4. Il importe de faire un suivi sur la vente du terrain à la compagnie Stablex, afin que la société civile n'ait pas à payer les pots cassés dans le futur et afin que les générations futures n'aient pas à supporter le lourd fardeau des frais associés à une déconstruction-reconstruction de milieux naturels d'un point de vue environnemental, mais également économique.

CONCLUSION

L'aménagement d'une cellule supplémentaire pour recevoir encore plus de matières dangereuses est un non-sens quand on pense que nous devons tous et toutes faire des efforts pour sauvegarder la planète, préserver nos milieux naturels et vivre mieux. Comment est-il possible d'envisager de détruire des milieux humides, de courir des risques de contaminer des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines et de nuire et détruire la faune et la flore ? Pourquoi des autorités encouragent de tels projets au détriment de citoyens et de citoyennes, de l'environnement, d'êtres vivants et de milieux naturels au profit des industries qui ne se soucient guère de l'environnement ? Malgré une loi et des compensations possibles, jamais les milieux naturels détruits ne reprendront leur forme, ni leurs fonctions initiales, jamais les bienfaits ne reviendront comme au début. Détruire pour compenser est un mauvais raisonnement. Ça n'est ni plus ni moins qu'un raisonnement avantageant ceux qui récolteront les profits monétaires d'un projet abject. Eau Secours se porte à la défense des milieux humides, hydriques et des eaux souterraines pour l'ensemble de la société québécoise, aujourd'hui, mais également pour les générations futures qui ne doivent pas payer le prix de décisions purement égoïstes de certains décideurs. Ce projet ne doit en aucun cas voir le jour, car notre or bleu est un bien commun et nul ne peut ni ne doit lui porter atteinte !

RÉFÉRENCES

Canards Illimités Canada (2007). *Laurentides-Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes*, 67 pages.

Canard Illimités Canada (2023). *Carte interactive des milieux humides pour les secteurs habités du sud du Québec*. La technologie au profit de la conservation.
<https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>

COBALI (n.d.). *Les milieux humides*. Protéger nos lacs et nos cours d'eau, ça commence par... Chronique du COBALI. 1 page

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) (n.d.). *Approvisionnement en eau*. Problème prioritaire. https://cobamil.ca/wp-content/uploads/2018/04/prob_D.pdf

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) (2011a). *Portrait de la rivière aux Chiens*. Dans le cadre du plan directeur de l'eau de la zone des Mille-Îles. 26 pages.

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) (2011b). *Portrait de la rivière Mascouche*. Dans le cadre du plan directeur de l'eau de la zone des Mille-Îles. 34 pages.

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (Cobamil)(2011). *Portrait du bassin versant de la rivière aux chiens*. 26 pages

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), 2019, <https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/12/document-promo-TVB-150dpi.pdf>

Englobe (2020). *Réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex*, ville de Blainville. Étude d'impact sur l'environnement-Volume 1 (PR3.1), 307 pages.

ICI RDI (Novembre, 2022). *Protéger les milieux humides pour s'adapter aux changements climatiques*, Reportage, Série Carbone, Canada.

ICI RDI (2022). *Tourbières menacées*, Reportage, Série Carbone, Canada.

ICI Saskatchewan (2023). *Les tourbières des Prairies menacées par l'activité humaine et les changements climatiques*, Article, Canada.

JFSA (2020). *Étude hydrologique et hydraulique de la rivière aux Chiens*. Présentation aux citoyens de la MRC-de-Thérèse de Blainville, 60 pages.

Laplante, R. (2021). *Évaluation d'approches complémentaires pour déterminer la connectivité entre les milieux humides et l'eau souterraine et de surface*. Mémoire, UQAM, 113 pages.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023a). *Conservation des milieux humides et hydriques*. EAU. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023b). Biodiversité. Aires protégées au Québec, les provinces naturelles. https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4b.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023c). *Système d'information hydrogéologique (SIH)*. Inventaire des ouvrages de captage du Québec. <https://www.sih.environnement.gouv.qc.ca/cgi-bin/extraction.cgi>

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)(2014). Géologie des Basses-Terres du Saint-Laurent. Carte 31I, 31G, 31H. Échelle: 1/250 000.

Parc des Mille-Îles, 2023, <https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/12/document-promo-TVB-150dpi.pdf>

Pellerin et Poulin (2013). *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Université Laval. 104 pages.

Ville de Sainte-Thérèse (2023). Eau potable. Station de purification de l'eau. <https://www.sainte-therese.ca/services-aux-citoyens/edifices-municipaux/station-de-purification-de-leau.html>

Université Laval (n.d.). La Plate-forme du St-Laurent et les Appalaches : le Paléozoïque. <http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/s5/5.3.plate-forme.appalaches.html>